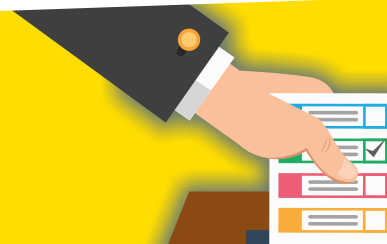


# 4<sup>e</sup> BUDGET PARTICIPATIF Crest l'avenir



**PROPOSER, INNOVER, CHOISIR**

***Je participe !***

## "4<sup>e</sup> édition du budget participatif, une nouvelle opportunité d'agir pour tous les Crestois"

Crest arbore fièrement les projets des éditions précédentes, le vôtre pourrait venir les rejoindre ! Alors, pour promouvoir notre patrimoine, préserver notre cadre de vie, amener de la convivialité, créer des liens... la Ville s'engage

à vos côtés pour vous accompagner, pour que vos idées d'intérêt général se concrétisent. Si vous voulez vivre l'expérience, cette démarche participative est pour vous, au service de tous !

**Stéphanie KARCHER,**  
*1<sup>re</sup> Adjointe déléguée à  
l'implication citoyenne*

**Hervé MARITON,**  
*Maire de Crest*

- Le budget participatif vu par les Crestois.....pages 3-4
  - **Le Budget participatif** .....page 5
    - La 3<sup>e</sup> édition dans le rétro.....page 6
  - Retour en images .....page 7
    - Calendrier de la démarche.....page 8
      - Je dépose mon projet.....page 9
      - Mon projet est à l'étude.....page 10
        - Je présente mon projet à la population.....page 11
          - Règlement du budget participatif.....page 12
            - Formulaire de dépôt de projet.....page 13
              - Je vote pour les projets.....page 14
                - Formulaire de vote.....page 15

179 PERSONNES ONT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

### 1) Vous avez

18-25 : 6  
26-45 : **63**  
46-65 : 53  
65-80 : 50  
+ de 80 an : 7

### 2) Vous êtes :

Un homme : 74  
Une femme : **105**

### 3) Dans quel secteur habitez-vous ?

Crest-Nord (hors centre-ville) : **67**  
Centre-ville : 66  
Crest Sud : 46

### 4) Vous avez entendu parler du budget participatif par l'intermédiaire de : (plusieurs réponses possibles)

Réseaux sociaux : 73  
Presse municipale : **107**  
Journaux : 34  
Site de la Ville : 74  
Bouche à oreille : 49  
Affichage : 54  
Autre : 7

### 5) Considérez-vous être suffisamment informé(e) des différentes étapes de la démarche (dépôt de projet, présentation des projets, vote des projets, suivi de la réalisation des projets) ? :

Oui : **137**  
Vaguement : 33  
Non : 9

### 6) Êtes-vous déjà allé sur la plateforme numérique « Crest l'avenir » pour :

Découvrir la démarche : 39  
Découvrir les projets : **104**  
Voter : 96  
Jamais : 39  
Sans réponse : 3

### 7) Trouvez-vous la plateforme Crest l'avenir facile d'utilisation ?

Oui : **122**  
Non : 14  
sans réponse : 42

8) 70 000 € sont consacrés au budget participatif en 2021, seriez-vous favorable pour :

Maintenir ce montant : **106**  
L'augmenter : 64  
Le baisser : 7  
Sans réponse : 2

9) Le montant maximum par projet est de 25 000€, seriez-vous favorable pour :

Maintenir ce montant : **119**  
L'augmenter : 48  
Le baisser : 10  
Sans réponse : 3

10) Voter pour un seul projet vous convient-il ?

Oui : 42  
Non : **131**  
Sans réponse : 6

11) Si non, préféreriez-vous :

Pouvoir voter pour 2 projets (à égalité) : 53  
Pouvoir voter pour 2 projets par attribution de points (avec un ordre de préférence) : **82**  
Sans réponse : 44

12) Souhaiteriez-vous que le coût estimatif des projets soit davantage détaillé ?

Oui : 121  
Non : 55  
Sans réponse : 4

13) Le calendrier du budget participatif de avril à janvier vous paraît-il pertinent ?

Oui : 167  
Non : 10  
Sans réponse : 2

14) Globalement et à ce stade, êtes-vous satisfait de cette démarche démocratique locale ?

Tout à fait : **98**  
Plutôt oui : 64  
Plutôt non : 9  
Pas du tout : 8  
Sans réponse : 1

15) Auriez-vous des suggestions en faveur de l'amélioration de ce dispositif ?

Laissés blanc : **117**  
Réponse non-vide : 62

## LE BUDGET PARTICIPATIF POUR LES CITOYENS QUI ONT PLEIN D'IDÉES EN TÊTE !

### » LE PRINCIPE

- Confier aux habitants une partie du budget communal pour financer des projets qu'ils ont eux-mêmes pensés
- Accorder aux électeurs la responsabilité de choisir démocratiquement les projets lauréats

### » L'OBJECTIF

Donner à chaque Crestois le pouvoir d'agir et de décider, afin de construire une ville qui vous ressemble et des projets qui vous rassemblent.

**70 000 €**  
Montant qui sera alloué par la Ville pour la réalisation des projets en 2022



# LA 3<sup>E</sup> ÉDITION DANS LE RÉTRO ...



**26 PROJETS DÉPOSÉS**  
dans le cadre du budget participatif



**11,74% DE PARTICIPATION AU VOTE**  
(moyenne nationale : 3%)

**70 000 €**  
mobilisés par la Ville



**11 PROJETS CITOYENS**  
soumis au vote de la population



**4 PROJETS LAURÉATS**

- 1) Silhouettes piéto - 128 voix
- 2) Pump track pour tous - 118 voix
- 3) Haltes aux moustiques - 107 voix
- 4) Embellissement de la terrasse des Cordeliers - 106 voix

# RETOUR SUR LA 3<sup>E</sup> ÉDITION !



DU 12 JUIN AU 24 SEPTEMBRE 2021

## MON PROJET EST-IL RECEVABLE ?

Avant de déposer votre projet, il convient de consulter le **RÈGLEMENT** disponible en page 12. Votre projet doit entrer dans le champs des compétences communales. Vous pouvez le porter seul ou à plusieurs.

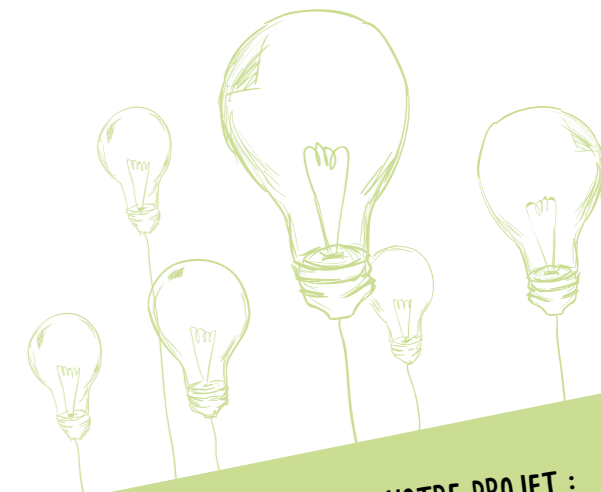
Pour toute question, vous pouvez contacter la responsable du dispositif « **CREST L'AVENIR** »  
Coralie LOCOLAS-THOMAS  
au 04 75 76 61 35  
ou par mail [contact@crest-lavenir.fr](mailto:contact@crest-lavenir.fr)

## COMMENT DÉPOSER MON PROJET ?

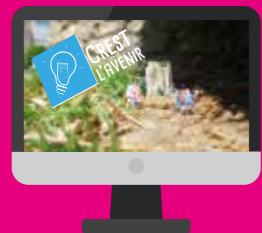
C'est simple !

- Remplissez le **FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROJET** disponible page 13 ou téléchargeable sur le site [crest-lavenir.fr](http://crest-lavenir.fr)
- Déposez votre formulaire de projet en mairie ou par mail : [contact@crest-lavenir.fr](mailto:contact@crest-lavenir.fr)

- ☞ Seuls les projets conformes au règlement (page 12) seront étudiés.
- ☞ Si votre projet est recevable, vous serez alors contacté par la responsable du dispositif « Crest l'avenir ».



- ### CONSEILS POUR DÉPOSER VOTRE PROJET :
- 1) Choisissez un intitulé simple et clair
  - 2) Décrivez votre projet en quelques lignes en vous posant les questions suivantes :
    - À quel public s'adresse mon projet ? (enfants/jeunes/adultes/autres...)
    - À combien de personnes peut-il bénéficier ? (quel ordre de grandeur)
    - À quels besoins répond-il ?
    - Ce projet est-il reconductible ?
    - Ce projet nécessite-t-il une gestion future. Si oui, par qui et comment ?
    - Etc...
  - 3) Joignez tout document utile (photos, plan...)



**12 JUIN**

Ouverture du dépôt des projets



**24 SEPTEMBRE**

Fin du dépôt des projets



**29 OCTOBRE**

Fin de l'instruction et de la formalisation des projets



**NOVEMBRE**

Avis consultatif du CMJ\* et de l'UCIA\*\* avec le choix d'un projet

\*Conseil Municipal des Jeunes

\*\*Union Commerciale, Industrielle & Artisanale de Crest



**13 NOVEMBRE**

Présentation des projets sur le Marché

&

Ouverture des votes



**27 NOVEMBRE  
4 DÉCEMBRE**

Présentation des projets sur le Marché



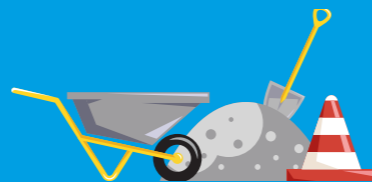
**11 DÉCEMBRE**

Fin des votes



**17 DÉCEMBRE**

Présentation des projets lauréats



**2022**

Réalisation des projets

## VOTRE PROJET EST CONFORME AU RÈGLEMENT ?

Il est alors temps qu'il soit étudié.  
Vous serez contacté pour un rendez-vous.

Une équipe projet sera constituée pour mieux comprendre le projet et les besoins nécessaires à sa mise en œuvre.  
L'équipe projet sera constituée :

- du ou des porteurs de projets,
- du ou des élus municipaux et responsables de services concernés par le projet,
- trois membres du Conseil Municipal des Jeunes,
- d'un membre du comité Agenda 21,
- de Stéphanie Karcher, 1<sup>er</sup> adjointe Déléguée à l'implication citoyenne et au personnel, et Morgane Peyrache, adjointe Déléguée au budget et à la mutualisation des services.

C'est une phase de dialogue, d'échange sur le projet (implantation, esthétique) et d'évaluation budgétaire très importante !



Certains projets peuvent nécessiter des ajustements pour les rendre réalisables :

- Si votre projet est considéré comme réalisable par l'équipe projet, il sera proposé au vote des Crestois.
- S'il ne l'est pas, le porteur du projet recevra une explication sur les raisons ne permettant pas de soumettre le projet au vote des Crestois.

## VOTRE PROJET A ÉTÉ PRÉSÉLECTIONNÉ ? FÉLICITATIONS !

### KIT DE COMMUNICATION

Pour vous aider à faire connaître et promouvoir votre projet, la ville mettra à votre disposition des affiches, des flyers, une vidéo promotionnelle sur le facebook de la ville et une présentation sur la plateforme [crest-lavenir.fr](http://crest-lavenir.fr)  
N'hésitez pas à nous demander conseil dans la communication de votre projet !



La Ville vous encourage aussi à présenter votre projet  
sur le marché alimentaire du samedi matin  
les 13, 27 novembre et 4 décembre 2021

Un stand pourra être mis à votre disposition (table et chaises, grilles d'affichage...)  
Vous pourrez apporter tout support pour faire valoir votre projet, votre idée (maquette, affiches, ordinateurs...)

La période de vote aura lieu  
du 13 novembre au 11 décembre 2021

Bulletin à déposer en mairie,  
au CCAS ou vote numérique  
sur [www.crest-lavenir.fr](http://www.crest-lavenir.fr)

### ARTICLE 1 : La démarche

#### • Le principe ?

« Crest L'avenir » est une démarche proposée par la Ville de Crest qui permet aux Crestois de s'impliquer dans les choix budgétaires de la commune en choisissant par leur vote des projets d'intérêt général et en votant pour celui ou ceux qui seront réalisés.

#### • Qui peut déposer un projet et voter ?

Les personnes inscrites sur les listes électorales de Crest et les jeunes recensés à la mairie de Crest de 16 à 18 ans.

#### • C'est où ?

Les projets participatifs seront réalisés uniquement sur le territoire de la commune de Crest.

#### • Avec quelle enveloppe budgétaire ?

La Ville délègue 70 000 € issus de son budget pour la réalisation d'un ou plusieurs projets.

### ARTICLE 2 : Recevabilité d'une idée ou d'un projet

• Votre projet peut être localisé au sein d'un bâtiment, un site, une rue, d'un quartier ou même de l'ensemble du territoire de la commune.

• Votre projet peut concerner tous les domaines de la vie publique (école, espace public, économie, culture, solidarité...)

• Votre projet est recevable s'il remplit l'intégralité des critères suivants :

- Le projet doit relever des compétences de la Ville de Crest ainsi qu'une maîtrise d'ouvrage de la Ville de Crest

- Il doit être situé sur le territoire de la commune

- Il doit avoir une visée collective et relever de l'intérêt général

- Il doit être techniquement, juridiquement et économiquement réalisable avec un coût inférieur ou égal à 25 000 €

- Sa réalisation concrète doit être effective dès 2022
- Il ne doit pas comporter et engendrer d'élément de nature discriminatoire, diffamatoire ou capable de troubler l'ordre public (sécurité et tranquillité)
- Il ne doit pas être relatif à l'entretien normal et régulier de l'espace public
- Il n'implique pas de prestations d'études externalisées via un bureau d'étude
- Il ne doit pas engendrer des dépenses de personnel
- Ce projet ne doit aucunement rémunérer directement ou indirectement le porteur du projet
- Il ne doit pas être déjà programmé, en cours d'exécution ou localisé sur un site déjà en projet
- Enfin il ne doit pas générer de frais de fonctionnement annuels supérieurs à 10 % de l'investissement global
- Il doit s'intégrer à l'environnement esthétique du site
- Il doit être porté par une ou plusieurs personnes physiques.
- Les projets non conformes au règlement intérieur ne pourront être considérés comme recevables.

### ARTICLE 3 : Prise en compte des projets retenus dans le budget

La municipalité s'engage à intégrer le ou les projets élus par les Crestois dans le budget 2022. Son exécution sera proposée au vote de l'assemblée délibérante, dans une enveloppe maximum cumulée de 70 000 €.

### ARTICLE 4 : Annulation d'un projet

Le retrait des porteurs d'un projet, avant ou après les votes, entraînera l'abandon du projet.

### QUOI ?

Intitulé de votre projet : .....

Descriptif\* : .....

### QUI ?

Nombre de porteurs du projet : .....

Nom et prénom du porteur référent du projet : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Téléphone(s) : portable : .....

fixe : .....

Adresse : .....

Mail : .....@.....

### POURQUOI ?

Pourquoi portez-vous ce projet ? .....

Selon vous, que va apporter votre projet aux habitants, au quartier concerné ou à la commune ?

.....

.....

.....

Prévoyez-vous des suites au projet ? .....

Si oui, lesquelles ? .....

.....

.....

### POUR QUI ?

Nombre et qualité des bénéficiaires du projet : .....

.....

.....

### COMBIEN ?

Coût estimé : .....

### QUAND ?

Durée de réalisation : .....

Précisions que vous désirez apporter : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



\* vous pouvez joindre tout document utile (maquette, plan...)

# JE VOTE POUR DEUX PROJETS

DU 13 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2021

## QUI VOTE ?

Vous êtes âgé de plus de 16 ans et recensé à la mairie de Crest ou inscrit sur la liste électorale de Crest, vous pouvez alors voter pour le projet que vous souhaitez soutenir !

## QUEL(S) VOTE(S) ?

**NOUVEAUTÉ**

Votre vote est un acte participatif de soutien aux projets. Il est non secret et non public.

**Cette année, vous avez la possibilité de voter pour deux projets. 2 points sont attribués au 1<sup>er</sup> projet choisi et 1 point au 2<sup>nd</sup> choisi.**

## COMMENT VOTER ?

VOTE OUVERT DU 13 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2021, MINUIT

### • Vote numérique via la plateforme

En créant un compte sur [crest-lavenir.fr](http://crest-lavenir.fr)

### • Vote papier

- en découpant le bulletin en page 13
- en le retirant directement en mairie ou au CCAS
- en téléchargeant le bulletin papier sur le site [crest-lavenir.fr](http://crest-lavenir.fr)

Les bulletins papiers sont à déposer dans les urnes à l'accueil de la mairie ou au CCAS et sur les marches.

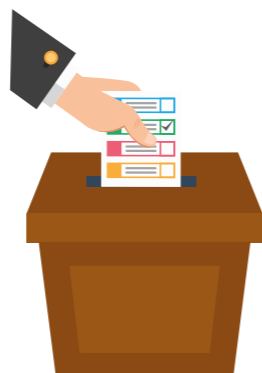
## LES RÈGLES DE VOTE

Pour voter, vous certifiez sur l'honneur être Crestois et inscrit sur la liste électorale, ou recensé si vous avez entre 16 et 18 ans.

Vous vous engagez à ne voter qu'une seule fois. Une fois le vote clos, un contrôle de la réalité de ces éléments par le comité de pilotage sera réalisé et tout vote non conforme sera annulé.

## CLASSEMENT DES VOTES

Les projets seront classés dans l'ordre des points obtenus par les suffrages numériques et papiers. Selon ce classement, seront retenus les projets dans la limite du budget disponible et jusqu'à son épuisement (70 000 €). Si un projet fait dépasser le budget restant, le projet sera écarté au profit du projet suivant ne faisant pas dépasser le budget, et ainsi de suite...



# FORMULAIRE DE VOTE

BUDGET PARTICIPATIF

DU 13 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2021

Numéro du 1<sup>er</sup> projet retenu : ..... 2pts.

Numéro du 2<sup>nd</sup> projet retenu : ..... 1pts.

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

.....

Facultatif Mail : .....@.....

Cochez les cases correspondantes :

Je certifie être inscrit(e) sur liste électorale de Crest et m'engage à ne voter qu'une seule fois

ou

Je certifie avoir plus de 16 ans et être recensé(e) à la mairie de Crest, et m'engage à voter qu'une seule fois

et

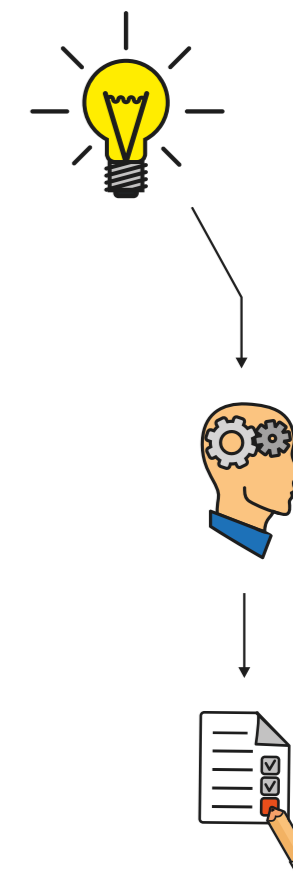
Je souhaite être ajouté(e) à la base de données afin de rester informé(e) sur la démarche.

**Bulletin à déposer en mairie, au CCAS ou vote numérique sur [crest-lavenir.fr](http://crest-lavenir.fr)**

**NOUVEAUTÉ**

**CETTE ANNÉE, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE VOTER POUR DEUX PROJETS.**

**1<sup>er</sup> projet choisi = 2pts.  
2<sup>nd</sup> projet choisi = 1pts.**





## CONTACTS UTILES

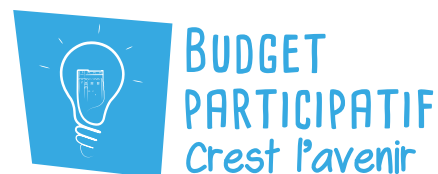
une plateforme en ligne pour voter  
et contribuer à tout moment sur  
[www.crest-lavenir.fr](http://www.crest-lavenir.fr)

### « Crest l'avenir »

Coralie LOCOLAS-THOMAS  
au : 04 75 76 61 35  
ou par mail :  
[contact@crest-lavenir.fr](mailto:contact@crest-lavenir.fr)

### Édition 2021

Impression :  
Veziat imprimeur  
26400 CREST  
Conception / Photos :  
Service Communication  
Mairie de Crest  
[www.ville-crest.fr](http://www.ville-crest.fr)



**PROPOSER, INNOVER, CHOISIR**

***Je participe !***